

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DES COTES D'ARMOR

DE LA COMMUNE DE LA BOULLIE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 09/12/2015

Date d'affichage : 09/12/2015

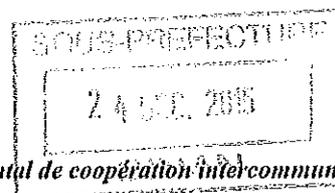
Séance du 14 décembre 2015

L'an deux mil quinze et le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond HERVÉ, Maire.

Présents : Edmond HERVÉ, Pascal LEBRETON, Haude HOUZÉ, Jean-Claude LEFEBVRE, Franck BESNARD, Jean-Luc BARBEDIENNE, Marie-Thérèse COURBÉ, Brigitte BON, Lidwine SIMÉON, Emma LAINÉ, Chantal FROSTIN, Jean-Michel BOUTIER, Isabelle RIPOLL, Olivier LE PROVOST.

Absent représenté : Dominique CHRÉTIEN par Edmond HERVÉ

Secrétaire de séance : Lidwine SIMÉON

**Objet de la délibération :**

5.7 - Evolution des périmètres intercommunaux : avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Depuis fin 2014, les sept communautés de communes suivantes : Arguenon-Hunaudaye, Côte de Penthièvre, Pays de Moncontour, Pays de Matignon, Mené, Lamballe Communauté, Pays de Du Guesclin ; étudient la possibilité de fusionner et de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce projet mené par un comité de pilotage, a été réalisé en parallèle du SDCI, et est le fruit d'une volonté commune de construire un territoire cohérent caractérisé par sa diversité entre un potentiel urbain, un monde rural et un milieu littoral.

Dans le cadre de cette étude, un diagnostic territorial et une étude financière et fiscale ont été réalisés. Les travaux du comité de pilotage ont amené à la rédaction d'une charte communautaire fixant les fondements de la nouvelle coopération des communes au sein du nouveau périmètre intercommunal.

Par ailleurs, le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet, tenant compte des spécificités départementales au sein de la Bretagne, se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose les neuf intercommunalités suivantes :

PROJET	COMMUNAUTES DE COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2015
PROJET N°1	CC Quintin Communauté - CC Centre Armor Puissance 4 - Saint Brieuc Agglomération - CC Sud Goëlo	149 247
PROJET N°2	CC Lanvollon Plouha - CC du Leff	30 677
PROJET N°3	Lamballe Communauté - CC Arguenon Hunaudaye - CC Pays de Moncontour - CC Pays de Du Guesclin - CC Côte de Penthièvre	70 819
PROJET N°4	CC Pays de Matignon - CC Plancoët Plélan	30 192
PROJET N°5	Dinan Communauté - CC Pays de Caulnes - CC Rance Frémur	61 627

PROJET N°6	Cidéral - CC Hardouinai Mené - CC Mené - communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec	52 079
PROJET N°7	Lannion Trégor Communauté - CC Haut Trégor - CC Presqu'île Lézardrieux	100 057
PROJET N°8	Paimpol Goëlo - CC Pontrieux Communauté - Guingamp communauté - CC Pays de Bégard - CC Belle Isle en Terre - CC Bourbriac	68 246
PROJET N°9	CC Kreiz Breizh - CC Callac Argoat	25 305

Le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est compris dans un EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **EMET un avis défavorable sur le SDCI des Côtes d'Armor et en particulier pour sa partie concernant notre collectivité.**

Vote : avis favorable : 3

avis défavorable : 12

Les élus communaux regrettent de ne pas avoir été consultés avant la proposition d'évolution des périmètres des EPCI de Monsieur le Préfet.

Ils regrettent que des réunions publiques pour informer les administrés n'aient pas été mises en place.

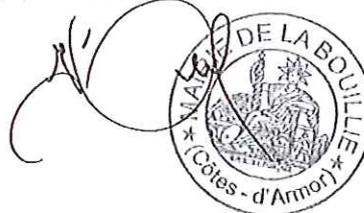
Ils souhaitent garder une intercommunalité à échelle humaine, avec une représentation suffisante des élus communaux dans la nouvelle structure.

Les élus souhaitent s'orienter vers la Communauté de Communes du Pays de Matignon, composée elle aussi de communes littorales, avec les mêmes problématiques, avec une cohérence au regard du nouveau canton et du Syndicat des Caps.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,
Edmond HERVÉ



*Pour être rendu exécutoire transmis à
Monsieur le Sous-Préfet de Dinan le
Publié, notifié le
Document certifié conforme
Le Maire, Edmond HERVÉ*